

Motion présentée par le groupe majoritaire pour la défense du service public de l'audiovisuel

M. LE MAIRE, Rapporteur : Alors que les députés ont commencé à étudier le projet de loi destiné à supprimer -sans compensation financière- la publicité des chaînes de télévision du service public, il est de notre devoir d'alerter sur les conséquences directes de cette loi sur l'avenir de l'audiovisuel en général et plus particulièrement sur l'audiovisuel régional.

Le fait de donner, par une législation d'exception, au seul Président de la République le droit de nommer les présidents de Radio France et de France Télévision atteste d'un véritable danger pour notre démocratie.

Tandis que certains députés de la majorité actuelle en appellent tout simplement à la suppression des journaux d'information nationale sur France 3, se profile toute une série de «réorganisations» et de «mutualisations», qui aura pour conséquence la mise sous tutelle de l'information.

En effet, demain, la plupart des stations régionales de France 3 que nous connaissons risquent de disparaître dans de vastes regroupements interrégionaux, destinés à centraliser les commandes de l'information à Paris.

Quant à l'information locale, elle pourrait prendre la forme de «web tv» dont les contours semblent aujourd'hui bien incertains.

Alors qu'apparaît la perspective d'une information qui n'aurait plus de «locale» que le nom, puisqu'elle serait pilotée et orientée depuis Paris par quelques super rédacteurs en chef, dispensés du filtre que représentent les journalistes de terrains, il nous semble plus que jamais important de rappeler qu'une information locale digne de ce nom se doit d'être le fruit du travail de journalistes indépendants, connaisseurs des enjeux locaux et régionaux, et donc ancrés dans leurs territoires.

Soucieux du maintien d'une information régionale indépendante et de qualité, l'ensemble des élus du Conseil Municipal s'associent à toutes les initiatives et les protestations contre ces dispositions qui mettent en péril la pluralité et la qualité de l'information dont disposeront demain nos concitoyens.

La présente motion sera adressée au Président de la République, M. Nicolas SARKOZY, au Premier Ministre, François FILLON et au Ministre de la Culture et de la Communication, Mme Christine ALBANEL.

«M. LE MAIRE : Simplement, pour alimenter votre réflexion, j'ai trouvé par hasard, en feuilletant des pages, l'Express du 15 février 2007, ce n'est pas vieux : «augmenter la redevance, sûrement pas. En même temps on ne peut pas être exigeant à l'égard de l'audiovisuel public et le laisser dans un état chronique de sous-financement. Je préfère qu'il y ait un peu plus de publicité sur les chaînes publiques plutôt que ces chaînes n'aient pas assez de moyens pour financer beaucoup de programmes de qualité». Je vous laisse deviner qui a dit ça en 2007 ? Le suspense étant intenable, je vous donne la réponse : c'est Nicolas SARKOZY. Remarquez, on peut toujours changer d'avis ! Je pense que d'ailleurs sur ce point précis là il avait raison.

Vous savez que les regroupements existent déjà. A Vesoul par exemple, à Montbéliard aussi je crois, à Lons le Saunier, il y a des pas de porte automatisés avec un code. Vous rentrez, il y a une caméra et vous êtes en direct face à la caméra mais tout seul et quand vous repartez, vous fermez la porte derrière vous. Pourtant Dieu sait s'il y a des gens bien à Vesoul, à la station de Lons le Saunier c'est le même cas et à Montbéliard aussi où c'est un peu moins bien.

Cette motion est essentiellement orientée, vous l'avez compris, sur la défense de l'information, de la qualité de l'information au niveau régional et au niveau local, le reste étant plus du débat national.

Mme Françoise BRANGET : Il est normal quand même que je m'exprime sur ce sujet-là et je crois que c'est un petit peu facile de caricaturer et de dire qu'il n'y a pas de compensation financière car 450 millions viennent d'être inscrits dans la loi de finances pour l'année 2009. Qu'est-ce que c'est, en fait, le groupe France Télévision ? C'est 49 sociétés et, qu'on veuille les réunir ou qu'on veuille fusionner, ça ne peut pas à mon avis nuire à l'efficacité. Le budget de France Télévision c'est 2,9 milliards, la publicité représente 800 millions. Ça se décompose comme ça, il y a 150 millions encore pour RFO, 300 pour la pub de journée, restent 450 millions à financer, ils sont inscrits en loi de finances, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas les financements ! Quant à la redevance de l'audiovisuel, figée actuellement à 116 €, elle sera indexée sur l'inflation, ce qui fera une augmentation par an de 2 ou 3 €, 118 - 119 € l'année prochaine. Je crois que c'est une des redevances les moins élevées d'Europe.

On peut tout dire en matière d'efficacité mais je crois que France Télévision, comme le reste, a besoin d'évoluer, c'est tout. Je crois que des taxes vont être mises en place, vous le savez aussi bien que moi, des taxes qui vont être appliquées aux chaînes privées, d'autres sur les fournisseurs d'accès internet et de téléphonie mobile et je crois que tout le monde s'y retrouvera. Et finalement ne plus faire de course à l'audience, ce n'est peut-être pas plus mal, ne pas avoir de pub à un certain moment, pouvoir regarder la télévision à partir de 20 h 30 plutôt qu'à 21 h et avoir des programmes intéressants, ça peut être bien aussi.

Quant à la nomination par le Président qui aura pris avis auprès du CSA, il ne faut pas être hypocrite. Jusqu'à présent je ne pense pas que le Président n'ait jamais passé un coup de fil pour donner son avis ou ne pas donner son avis. Et un ami à vous qui n'est pas franchement de notre bord a trouvé très bien que le Président se saisisse de ce problème, et il trouve par là-même qu'il va sauver le financement de France Télévision, et cet ami-là est presque pressenti pour être président de la société, je ne le nommerai pas, je vous laisse le découvrir...

M. LE MAIRE : Il sera bien payé en retour, c'est sûr !

Mme Françoise BRANGET : ...il n'est peut-être pas qu'à moitié normal que le Président d'une grande entreprise publique financée par des fonds d'Etat, par des fonds publics, par des contribuables, comme EDF, comme Gaz de France, comme la SNCF, comme RFF, soit nommé par des instances publiques.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON, il n'y a pas de débat. Mme BRANGET est parlementaire, je l'ai laissée s'exprimer, je pense que c'est normal, on va passer au vote.

M. Philippe GONON : Nous étions prêts à voter cette motion mais dans ces conditions-là, je regrette.

M. LE MAIRE : Eh bien vous ne la votez pas Monsieur GONON, vous faites comme vous voulez. On ne va pas rentrer dans un débat là-dessus. J'ai estimé logique de donner la parole à Mme BRANGET...

M. Philippe GONON : Vous donnez la parole à certains, vous ne la donnez pas à d'autres. En plus on allait dans votre sens. C'est un déni de démocratie absolu.

M. LE MAIRE : J'ai eu tort, je n'aurais pas dû donner la parole à Mme BRANGET, j'ai voulu le faire par souci de démocratie. Vous me reprochez cet excès de démocratie...

M. Philippe GONON : Tout à fait !

M. LE MAIRE : ... désormais je ne donnerai plus la parole pour les motions, on est tous d'accord là-dessus.

Je rappelle à M. SASSARD que l'article 6 du règlement intérieur dit que tout membre du conseil peut par écrit déposer des vœux ou motions avant le début de la séance, donc c'est dans le règlement qu'il suffisait de lire. Il n'y aura donc plus de débat sur les motions».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre, groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, Mme BRANGET, M. BONNET, Mme GELIN, M. OMOURI, Mme M. JEANNIN, M. SASSARD, Mme PEQUIGNOT - 1 abstention de Mme FAIVRE-PETITJEAN, groupe MODEM, M. GONON quant à lui n'ayant pas participé au vote), adopte cette motion.

Récépissé préfectoral du 19 décembre 2008.